



Les dispositifs d'aide aux particuliers prévus en matière de précarité énergétique

Septembre 2016

Sommaire

1 - Les éléments de contexte sarthois

1^{er} temps de « Questions / Réponses »

2 – Les permanences en matière de rénovation énergétique en Sarthe

2^{ème} temps de « Questions / Réponses »

3 - Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour
lutter contre la précarité énergétique

3^{ème} temps de « Questions / Réponses »

4 - Les autres aides en matière de rénovation énergétique

4^{ème} temps de « Questions / Réponses »

1- Les éléments de contexte sarthois

Quelques chiffres :


- 12 000 logements potentiellement **indignes**,
- 60 000 logements « **énergivores** »,
- Un patrimoine architectural et urbain d'une grande **qualité**, support du tourisme
- 40 000 propriétaires occupants **éligibles** aux aides de l'Anah,
- 40 % des résidences principales du parc privé ont été construites avant **1949**, (31 % pour la moyenne régionale),
- 16 M€ de travaux générés soit 19 000 € par logement,
- 11 M€ de subventions attribuées soit 13 500 € par logement.
- Soutien de l'économie **locale**

2- Les permanences

Des permanences existent sur les territoires :

- selon les projets des propriétaires
- selon les ressources des propriétaires

Ainsi, vos administrés pourront bénéficier :

- d'un accueil par structure (CAUE / Anah / EIE)
- de permanences mixtes (CAUE+EIE ou  CAUE+EIE+Anah)

OBJECTIF : apporter un conseil global sur le projet

Les points rénovation info-services

Au niveau national :

Un numéro de téléphone unique, le **0 808 800 700**

Un site internet dédié, <http://renovation-info-service.gouv.fr/> pour s'informer sur la rénovation énergétique (travaux les plus efficaces, aides financières...) joindre un conseiller ou connaître les entreprises agréées « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) à proximité.

Les relais en Sarthe :

-Délégation locale de l'Anah : 02 72 16 40 19

Renseigne tous propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah (< ou = aux plafonds de ressources Anah)

-Espace info-énergie : 02 43 28 47 93

Renseigne tous propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'Anah (> plafonds de ressources) + les propriétaires bailleurs.

NOS METIERS

Architecture

Paysage

Urbanisme

Patrimoine

Pédagogie

Communication

Documentation

Graphisme

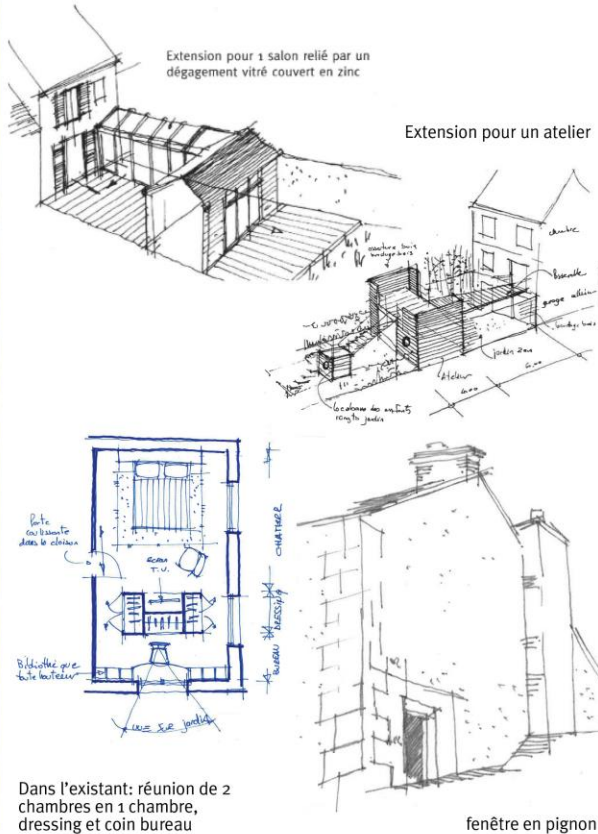
Secrétariat
Comptabilité

Architecture →

réhabilitation, restauration, construction, extension, choix des couleurs, adaptation du logement au handicap.....

9 permanences en Sarthe toute l'année →

Le Mans, Alençon, Château-du-Loir, La Ferté-Bernard, La Flèche, Mamers, Sablé-sur-Sarthe, Sillé-le-Guillaume, St Saturnin

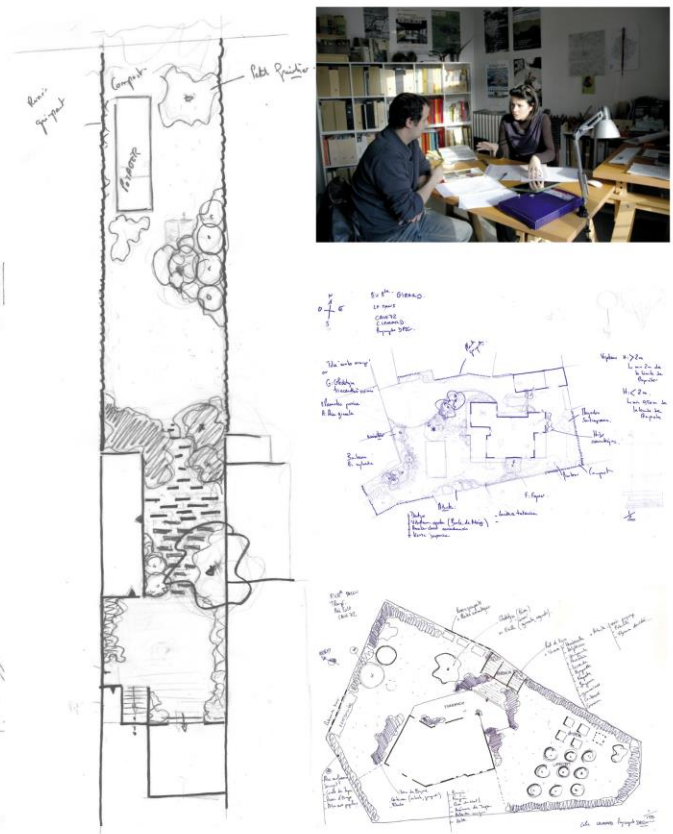


← Paysage

aménagement de jardin, de terrasses, plantation de haies, gestion de l'eau sur la parcelle, phyto-épuration, choix de végétaux adaptés

← 1 permanence en Sarthe toute l'année

Le Mans



NOS PARTENAIRES

Association des maires
Com. Urb. Alençon
Pays du Mans

Sarthe Développement

CANOPE (CDDP)

URCAUE

GRDF

Atlanbois

DRAC Pays de La Loire

Ministère de la Culture

Chambre d'agriculture

Conseil départemental

STAP

DDT

Sarthe Habitat

CODERPA

PCC

France Bleu Maine

LMTV

FFB

Arche de la Nature

FNCAUE

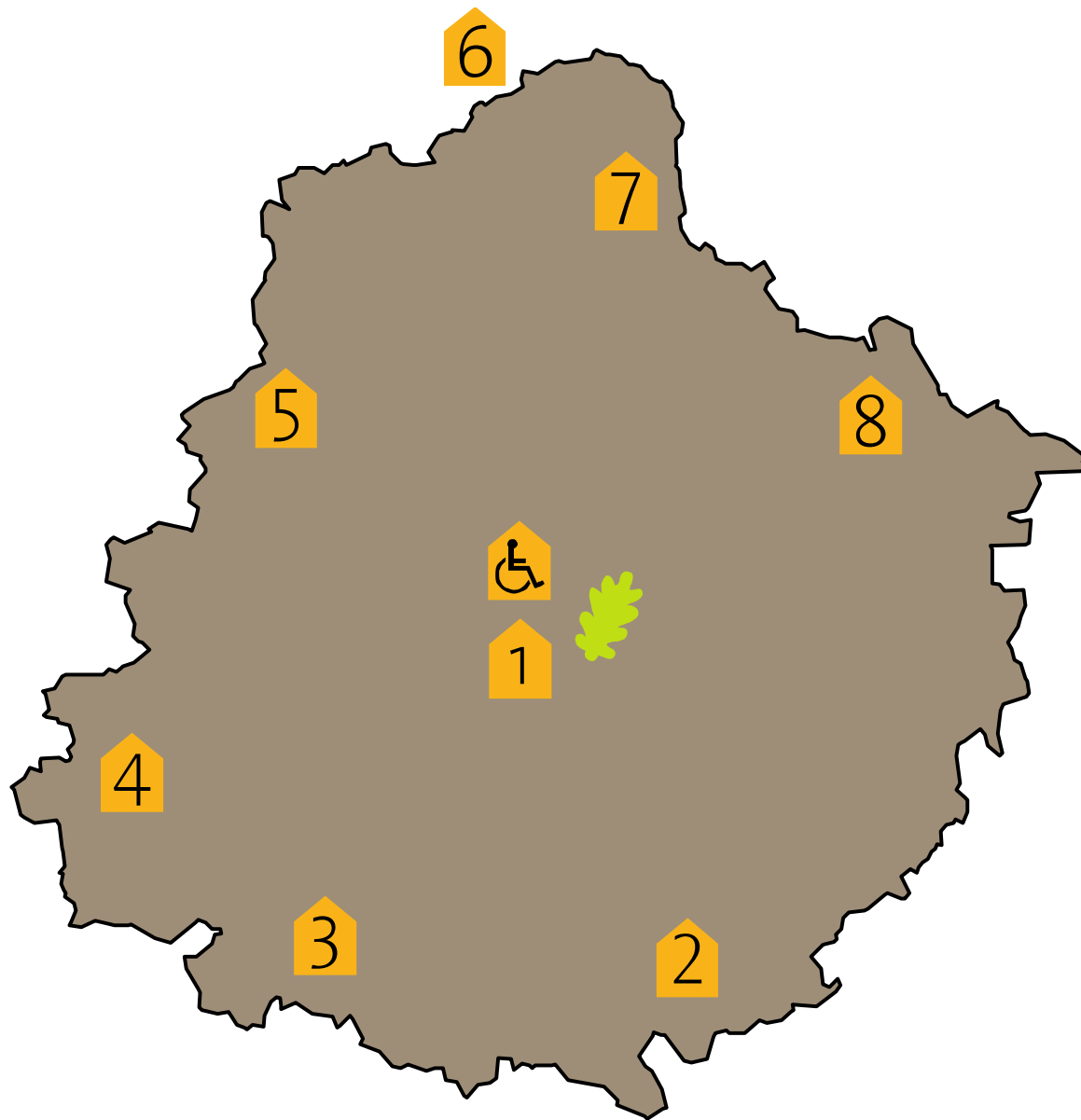
Centre de l'Arche

LPO

PNR Normandie Maine

CPIE

Espace Info Energie



Questions / Réponses

4- Les aides Anah pour lutter contre la précarité énergétique

Les conditions d'éligibilité

- le logement est achevé depuis au moins 15 ans
- le logement doit être la résidence principale du demandeur (PO)
- pas d'aides Anah si prêt à taux zéro de moins de 5 ans
- ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt du dossier
- les travaux sont d'un montant minimum de 1 500 €
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels (achat et pose)

L'accompagnement par un opérateur

Pour vous accompagner avant de démarrer vos travaux :

- Information et repérage
- Visites et diagnostics, notamment le diagnostic thermique
- Réorientation vers d'autres dispositifs, le cas échéant
- Préconisation de travaux
- Montage des dossiers de subvention de A à Z
- Conseils sur les usages
- Contrôle des travaux
- Demande de paiement des subventions

-SOLIHA

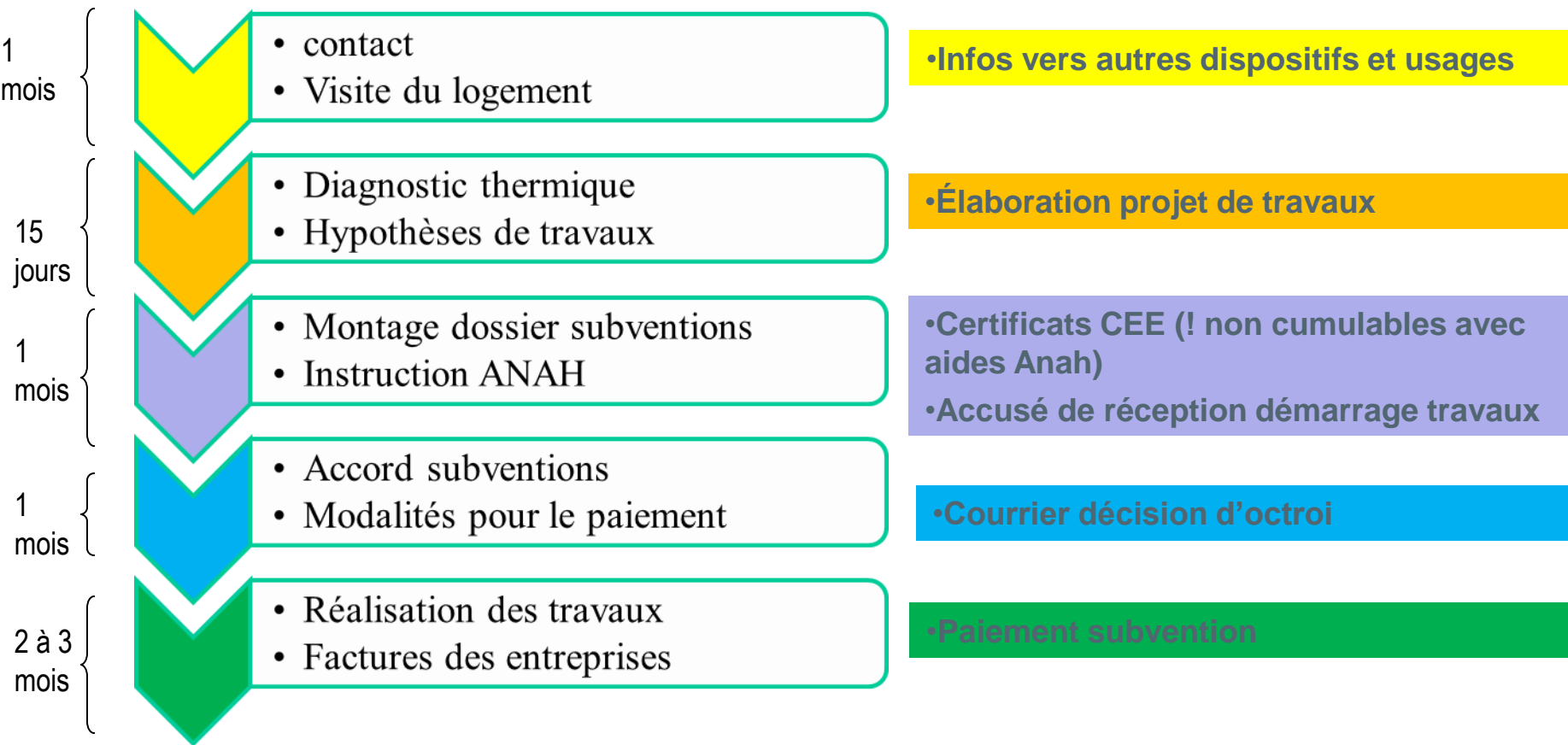
-Citémétrie



Seuls
opérateurs
agréés sur le
département
par l'Anah

! Pas de démarchage , c'est aux propriétaires de prendre contact

Le déroulement d'un dossier



Délai moyen : < à 6 mois

La lutte contre la précarité énergétique

Cible 1 : les propriétaires occupants

Principes :

Tous travaux de maîtrise de l'énergie

Sous condition de ressources (RFR N-2)

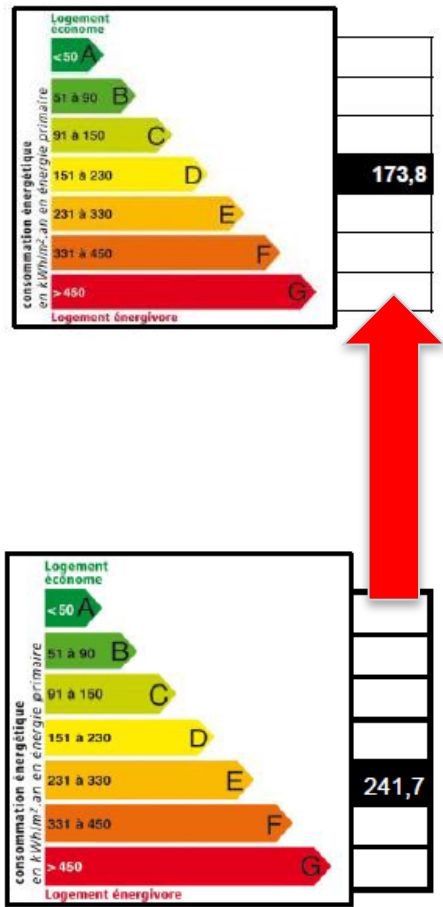
Gain énergétique après travaux de 25% minimum

Cible 2 : les propriétaires bailleurs

Principes :

- Tous travaux de maîtrise de l'énergie
- Gain énergétique après travaux de 35 % minimum
- Étiquette « D » après travaux.

Exemple 1 : propriétaire occupant ressources très modestes



**Chaudière + menuiseries =
Gain = 28% 7600 € TTC (7 204 € HT)**

Subvention de l'ANAH	3 602 €
Prime Habiter Mieux	720 €
Prime du Département	500 €
TOTAL	4 822€ (59 % du TTC)
Reste à charge	2 778 €

A cela s'ajoute : le crédit d'impôt transition énergétique + facilité de financement avec l'éco-PTZ

Exemple 2 : PO ressources très modestes

Travaux Autonomie – GIR4 + travaux de maîtrise de l'énergie

Contexte :

- projet adaptation salle de bain
- Changement de la chaudière gaz de + 15 ans par une chaudière gaz à condensation + isolation du grenier

Objectif :

- Remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne
- Réduire sensiblement les factures d'énergie : gain après travaux de 25%
- Coût : autonomie = 3 500 € HT (TVA à 10 %) soit 3850 € TTC / énergie = 10 500 € HT (TVA 5.5%) soit 11550 € TTC = 14 000 € HT soit 15 400 € TTC

Aides apportées :

	Volet Autonomie	Volet Énergie
Anah	1 750 € (50%)	5 250 € (50%)
Fart	Sans Objet	1 050 €
Prime du Département	Sans Objet	500 €
Ss Total	1 750 €	6 800 €
Prêt à 0% « Maintien à domicile » du Département	2 400 €	Sans Objet
Total	8550 € subventions + 2 400 € prêt = 10 950 €	

Soit un taux d'aides cumulées de 71 % du TTC

Questions / Réponses

5- Les autres aides en matière de rénovation énergétique

Important !

Même en cas de non éligibilité aux aides de l'Anah, des solutions existent pour aider à la rénovation d'un logement !

Ce que l'EIE peut vous apporter

- A TOUS :

- **Des informations générales**

- sur la construction (RT2012, bioclimatisme, performances thermiques choix des matériaux,...)
- sur la Rénovation (RT en vigueur, pré-diagnostics, priorisation de travaux, choix de chauffage, aides financières,...)

- **Des conseils techniques**

- Un vocabulaire pour comprendre les professionnels
- Les clés pour mieux se repérer et faire le meilleur choix possible
- Présenter les avantages et inconvénients de différents systèmes

Ce que l'EIE peut vous apporter

- A VOUS Collectivités :

- **Des outils**

- Plaquettes ADEME, affiches, fiches techniques, site Internet...
- Prêt d'outils gratuits : expositions, échantillons, maquettes (demandez notre catalogue)
- Centre de ressources techniques ; livres, DVD, revues : entièrement à votre disposition
- ...

- **Des Animations**

- Défi Familles à Energie Positive
- Conférences, réunions d'informations, visite, balade thermique,...
- Animations ludiques et pédagogiques sur stands, évènementiels,...

L'éco-conditionnalité des aides RGE ?

Qualification des installateurs ?

- La mention "**Reconnu Garant de l' Environnement** (RGE) est entrée en vigueur le 1er Juillet 2014. Depuis cette date, l'Eco-Prêt à Taux Zéro est éco-conditionné aux entreprises ayant obtenues cette mention. De même, depuis le 1^{er} janvier 2015 pour le CITE.
- Pour plusieurs type travaux : mention obligatoire pour obtenir les CEE

**RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**



**RECONNU
GARANT
GRENELLE
ENVIRONNEMENT**

- Liste des professionnels RGE sur : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/> rubrique « je cherche un professionnel »

Le Crédit d'Impôt Transition Energétique

« CITE »

→ 1 taux s'applique :

- 30% sur le TTC fourniture du matériel ou équipement *
- Logement de + de 2 ans uniquement
- Disparition de la notion de bouquet de travaux et de la notion de quotité
- Propriétaires occupants mais pas les propriétaires bailleurs
- Pas de plafonds de ressources

* Sauf pour l'isolation des parois opaques sur le TTC fourniture + pose

ECO PRÊT A TAUX ZERO

ECO PRÊT A TAUX ZERO

- Logements achevés avant le 1^{er} janvier 1990 ;
- Propriétaire occupant, bailleur ou SCI (une seule fois par logement) ;
- Logement individuel ou collectif ;
- Durée de l'Eco PTZ est portée à 15 ans maximum
- Montant de 20 à 30 000 € ;
- Cumulable avec le CITE
- Trois options : réaliser un bouquet de travaux, une performance énergétique globale à améliorer, assainissement non collectif .

Les Certificats
d'Économies d'Énergie
« CEE »

CEE (hors programme Habiter Mieux)

- **Introduit par la loi POPE** (*Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique*) **de 2005**
- **Acteurs :**
 - fournisseurs d'énergie = « Les obligés »
 - particuliers, collectivités et entreprises = « Les non obligés ».
- **Les obligés** ont une obligation légale de réaliser des économies d'énergie et d'encourager les « non obligés » à en faire de même : création d'un marché de valorisation et d'échange de CEE.
- **Objectifs** d'économies d'énergie au prorata de leur vente d'énergie, pénalité financière si non respect de l'objectif.
- **Les obligés récupèrent des CEE** auprès des non obligés réalisant des travaux d'amélioration énergétique éligibles.
- **Un seul CEE par travaux.**

CEE (hors programme Habiter Mieux)

•Exemple d'obligés (liste non exhaustive)

- EDF Bleu Ciel,
- GDF SUEZ Dolce Vita,
- Leclerc, Auchan,
- Antargaz, Ecofioul, Total...

Il faut contacter les obligés avant les travaux, pour savoir si les travaux sont éligibles d'une part et sous quelle forme ils sont valorisables :

- Bons d'achat,
- déduction sur votre facture,
- diagnostic, accompagnement travaux...

Consulter plusieurs « obligés » pour comparer...

TVA 5,5%

Conditions générales à partir du 01/01/2014

- **Qui peut en bénéficier?**

- propriétaire occupant ou bailleur,
- syndicat de propriétaires,
- Locataire ou occupant à titre gratuit,
- SCI.

- **Le logement :**

Il doit être achevé depuis plus de 2 ans, maison individuelle ou appartement, résidence principale ou secondaire.

- **La TVA** porte sur le matériel et la main-d'œuvre.

- **Exclus de la TVA 5,5% :**

- les travaux qui sur deux ans remettent à l'état neuf à plus des deux tiers les éléments de second d'œuvre ou plus de la moitié du gros œuvre.
- Les travaux qui ont pour effet d'augmenter de plus de 10% la SHON.

Travaux éligibles

- Travaux éligibles au critères de performance du CITE,
- Travaux induits (indissociablement liés),
- *Exemples* : déplacement de radiateurs pour isolation par l'intérieur, dépose de sol, dépose de parements, modification ponctuelle de l'installation électrique, couverture dans le cas d'une isolation de toiture par l'extérieur (sarking)...

Questions / Réponses

Et vous collectivités ?

Exonération de la taxe foncière

- En tant que collectivités locales, vous pouvez, sur délibération, proposer **une exonération partielle ou totale de la taxe foncière** sur les propriétés bâties pour les logements qui font l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipements éligibles au crédit d'impôt.

Un exemple concret

Prenons le cas d'une famille de 4 personnes dont le RFR est de 38 618 € n'ayant jamais utilisé le crédit d'impôt sur les 5 dernières années.

<i>Article</i>	<i>Nombre</i>	<i>Description</i>	<i>TVA</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Total HT</i>
Isolation totalité toit : combles	105 m ²	Fourniture ouate de cellulose Soufflée 350mm avec 32kg/m ³ 300 mm après tassement et R=7.5m²K/W	5.5%	20.00	2 100.00
		Pose ouate			
<u>Chaudiere</u> à condensation	1	fourniture	5.5%	3 367.00	3 367.00
	3	Main d'œuvre pour installation, mise en eau et purge	5.5%	320.00	960.00
				Sous-total	6 427.00
				TVA	353.48
				TOTAL TTC	6 780.48 €

Les aides financières attendues sur cette facture pour le client

- Pas d'éligibilité Anah
- Un bureau d'étude a conclut 41% d'économies d'énergie réalisées avec ce scénario de travaux :
- CEE Total : 739.00 € net de taxe
- Crédit d'impôt sur : $(2100 + 3367) \times 1.055 - 739 = 5\,028,68$ € à hauteur de 30%
soit : 1 508,60 €

Sur une facture totale de 6 780.48 €, le client pourra percevoir **2 247,60 €** d'aides ;
soit un reste à charge de **4 532,88 €**

33 % d'aides possibles

Architecture

Paysage

Urbanisme

Patrimoine

Pédagogie

Communication

Documentation

Graphisme

Secrétariat
Comptabilité

Architecture ❖❖❖

Etude exploratoire d'un projet

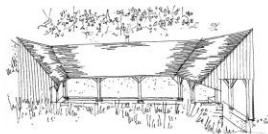
Aide à la définition d'un projet

Définition d'une hypothèse de réhabilitation ou de construction

Analyse du site, du bâtiment, définition des enjeux et des objectifs d'aménagement, définition d'un coût par rapport aux objectifs définis ...

accessibilité et aménagements des abords de bâtiments publics, réhabilitation, extension, rénovation ...

Salle polyvalente, espace culturel, mairie, bibliothèque, médiathèque, cantine scolaire, école, gymnase, lavoir, logement communal, maison de retraite, salle des associations, atelier communal ...

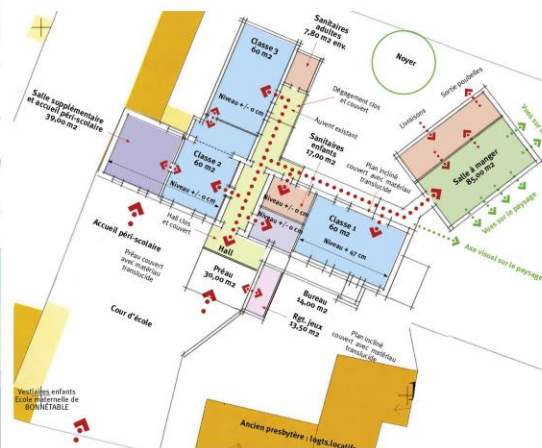


LE LUDE -
Revalorisation des façades
en centre ancien

STE OSMANE - Reflexions pour l'aménagement d'une
intersection et l'avenir d'un bâtiment



CHAMPAGNÉ - Etude de faisabilité
pour la création d'un gymnase (2013)
Réalisation en 2015, SHEMAA architecte Paris



ST MARS DE LOCQUENAY - Etude de faisabilité
pour l'extension de l'école communale et création d'un
nouveau réfectoire

NOS PARTENAIRES

Association des maires

Com Urb Alençon

Pays du Mans

Sarthe Développement

CANOPE (CDDP)

URCAUE

GRDF

Atlanbois

DRAC Pays de La Loire

Ministère de la Culture

Chambre d'agriculture

Conseil départemental

STAP

DDT

Sarthe Habitat

CODERPA

PCC

France Bleu Maine

LMTV

FFB

Arche de la Nature

FNCAUE

Centre de l'Arche

LPO

PNR Normandie Maine

CPIE

Espace Info Energie

Procédure de sélection de maître d'oeuvre

Définition d'un cahier des charges, AAPC, Jury

Questions / Réponses